

Image not found or type unknown



Set ce que les vacances protocolaires sont du vendredi au lundi

Par **jessbaud**, le **20/04/2009** à **14:51**

Bonjour, je travaille de la manière suivante: une semaine de permanence avec un jour de congé dans la semaine où je fais du 24/24, une semaine d'astreinte avec aussi un jour de congé dans la semaine où je fais du 24/24, et une petite semaine où j'ai un week-end. Je voudrais poser mes quinze jours pendant ma petite semaine et ma permanence. Les jours ouvrés sont du lundi au vendredi. Mon employeur me dit que mes vacances protocolaires ne commenceront que du lundi au lundi alors que j'ai posé quinze jours de vacances! Est-ce normal? Car comme ça je n'ai qu'un seul week-end qui me doit vu que normalement je ne travaille pas.